

Une démission après l'autre

La présidente de l'EERV renonce: «Rester serait une erreur»

L'Église réformée vaudoise accuse trois nouvelles démissions au sein de son Exécutif. Sa présidente abdique aujourd'hui face aux problèmes connus de gouvernance.

Anne-Sylvie Sprenger, Lucas Vuilleumier Protestinfo

Elle s'en va. Vendredi après-midi, lors d'une conférence de presse, la présidente de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), Marie-Claude Ischer, a fait part de sa démission du Conseil synodal (Exécutif). Dans la foulée de deux autres démissions cet automne, elle quittera ses fonctions au 31 août prochain. Marie-Claude Ischer évoque sa santé et son manque de force pour surmonter une gouvernance devenue trop compliquée. Entre la lenteur du système ecclésial et les tensions pourtant démocratiques entre le Conseil synodal et le Synode (Législatif), Marie-Claude Ischer préfère tirer la prise. Et explique ainsi les raisons de son récent silence. Interview.

Vous avez choisi de démissionner. L'annonce du départ de votre collègue Emmanuel Jeger, la semaine dernière, a-t-elle été le coup de grâce?

Non, ma décision était déjà prise. La possibilité de cette démission a germé en moi cet été, à l'occasion de deux semaines d'hospitalisation. Après ces deux mois et demi d'absence maladie, m'en aller est devenu une évidence, pour me préserver.



Marie-Claude Ischer avait été élue pour ramener le calme dans une institution en crise. P. MARTIN

Pourquoi démissionner?

Il n'y a jamais qu'une seule raison. Les raisons de santé sont avérées, mais il y a aussi les difficultés liées à la structure de notre institution. Je ne l'ai jamais caché: les freins institutionnels sont énormes et il faut beaucoup d'énergie pour y faire face. Aujourd'hui, avec les forces qui sont les miennes, je dois me résigner: rester serait une erreur.

Quels sont exactement ces freins? Deux de vos collègues démissionnaires pointent les rapports de force entre le Conseil synodal et le Synode...

Il faut ouvrir la réflexion. Le système presbytéro-synodal a fait ses preuves. Mais, dans la société qui est la nôtre aujourd'hui, où tout va plus vite, les besoins sont aussi plus criants et on doit pouvoir y répondre de façon beaucoup plus agile. Ce système n'a pas la réactivité nécessaire pour répondre aux

besoins de nos collaborateurs et bénévoles.

Ce rapport de force est pourtant le propre du système démocratique, en place également dans les cantons ou les communes.

De plus en plus de communes ont aussi de la peine à recruter. À l'image de certaines communes, nous gagnerions à mutualiser le travail des paroisses. Un bout du chemin a déjà été fait, mais il faudrait agir sur un plus grand territoire. Or, il faudrait que le règlement ecclésiastique suive, et cela prend du temps: le Synode et l'Exécutif ne se rencontrent que trois fois par année.

Les difficultés sont-elles en lien avec le rôle d'employeur qu'a pris l'EERV en 2007?

En tant que représentants de l'employeur, nous avons le devoir de prendre soin de nos employés, qui

ne peuvent souvent pas attendre une décision du Synode. Ils ont besoin de réponses plus rapides quant aux changements qui peuvent impacter leur vie de famille. Prendre soin de notre personnel, quand il y a des conflits ou des demandes de changements de poste, nécessite des forces et celles-ci n'ont peut-être pas augmenté en conséquence.

En conférence de presse, votre collègue Vincent Guyaz a parlé d'un travail «passionnant mais pas très attractif» au sein du Conseil synodal. Comment espérer susciter des vocations?

J'espère fortement que l'EERV recevra de nouvelles candidatures. Peut-être est-ce plus difficile pour un laïc que pour un ministre. Si celui-ci doit concilier deux emplois, il travaille pour la même entité. Une fois élu, un laïc doit démissionner ou, comme j'ai dû le faire, lâ-

cher une partie de ses activités professionnelles. Or, nous devons gagner notre vie à plein temps.

Il faudrait donc donner plus de temps de travail aux membres de l'Exécutif?

C'est toute la question des dotations que j'ai déjà soulevée au Synode. Cette discussion a cristallisé beaucoup de mécontentement.

Emmanuel Jeger s'interroge même sur «la bonne volonté» de tous les membres du Synode. Ce rapport de force est-il plus violent que ce que vous pensiez?

J'en avais évidemment entendu parler mais voyais ça de l'extérieur. Et effectivement, je ne m'attendais pas à autant de crispations.

Comment l'expliquez-vous?

On a des rythmes institutionnels différents. On aimerait pouvoir avancer sur des dossiers, mais les délégués du Synode n'ont pas suivi nos processus de réflexion. Il leur manque un bout d'histoire. Est-ce dû à un déficit de communication, ou faudrait-il diminuer le nombre de délégués et rapprocher nos rencontres? C'est une des hypothèses: plus d'allers-retours entre nos deux pouvoirs. Un grand travail sur la gouvernance est justement en train de se mettre en place.

Pourquoi n'avoir pas rien dit en début de semaine?

Si mon silence a heurté des paroissiens, ce n'était pas ma volonté. Lundi, lorsque j'ai été sollicitée, je n'avais pas encore annoncé ma démission à mes collègues; je comptais le faire le lendemain et de vive voix. C'était à eux qu'en revenait la primeur. On est une équipe, on bosse depuis des mois, dans des circonstances pas simples et sur des décisions qui sont chaque fois complexes. Humainement parlant, éthiquement parlant, je ne pouvais pas faire autrement.

Payerne

Oui pour céder un terrain aux pompiers

Tout en regrettant de devoir «sacrifier un terrain à vocation artisanale ou commerciale», le Conseil communal de Payerne a accepté à l'unanimité, jeudi, la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) au second degré pour un terrain dans le secteur Champ Cheval en faveur du SDIS Broye-Vully. La meilleure parcelle, selon les analyses, pour la future caserne des pompiers. Il y a deux semaines, le SDIS avait accepté le crédit d'étude en vue de cette construction. SGA

Yverdon

Dédicaces chez Sacrées Bulles

Dessinateur de presse pour «24 heures», Gilles-Emmanuel Fiaux ne croque pas que des scènes d'audience au tribunal. Il a consacré à Cosy un ouvrage entier, qu'il dédicace samedi 17 décembre de 10h à 13h à la librairie yverdonnoise Sacrées Bulles (rue des Jordils 17). «Rencontre au sommet» est un hommage au père de «Jonathan». Cette BD raconte beaucoup de la relation de Gilles-Emmanuel Fiaux à l'œuvre du Vaudois. FRA

Communaux

Étoy multiplie les panneaux solaires

C'est un point qui n'était pas à l'ordre du jour du Conseil communal du 12 décembre, mais il a fait son effet. Alors que la future salle triple des Communaux actuellement en chantier sera dotée de panneaux photovoltaïques en façade, le municipal d'Étoy Charly Viquerat a annoncé qu'il serait possible d'en poser sur le toit. Approuvée par le Conseil communal - ce dernier ayant décidé de laisser l'Exécutif agir sans passer par un préavis -, cette installation nécessiterait un investissement de 88'000 francs. MSC

Un «stalker» de fillettes face à ses voisins au tribunal

Vevey

Jeudi s'est tenue l'audience d'un trentenaire accusé, entre autres, d'avoir harcelé sa voisine de 6 ans et consommé des contenus pédopornographiques.

«Cette famille a vécu l'enfer. Je connais ma cliente depuis trente ans. Je ne l'ai jamais vue aussi paniquée.» Jeudi, à Vevey, M^e Laurence Krayenbühl a résumé en quelques mots le désarroi des deux parents qui se tenaient à ses côtés, et surtout de leur fille, Amel*. Les premiers accusent leur voisin du dessus d'avoir suivi et épié leur aînée jusque dans sa chambre durant plusieurs semaines début 2021. Âgée de 6 ans à l'époque des faits, elle aurait aussi été victime de gestes et de propos d'ordre sexuel de sa part. Face à eux, Brian*, 30 ans et en détention préventive depuis dix-huit mois, comparait menotté pour répondre à ces accusations et à d'autres, tout aussi graves. Le jeune homme aurait aussi serré le cou d'une autre voisine, âgée, elle, de 12 ans, au cours d'une altercation. Lors d'une perquisition, la police a retrouvé des photos et des vidéos pédopornographiques ou représentant de la violence ex-

trême sur son téléphone portable. Dans le même appareil, des archives de conversations à caractère sexuel avec des mineures de moins de 16 ans.

«Il serait temps de dire la vérité!»

Le prévenu, citoyen suisse ayant grandi aux États-Unis, nie la plupart des faits qui lui sont reprochés. En août dernier, lors de la première audience du procès, il avait contesté avoir harcelé la petite Amel, essayé de l'embrasser ou violenté sa voisine adolescente. Jeudi, il a affirmé qu'il n'a pas volontairement téléchargé les images illicites. «La police me les a montrées alors que je ne le souhaitais pas, explique-t-il d'une petite voix. J'ai été horrifié. J'ai eu l'impression que mon âme quittait mon corps.»

Une version que ne corrobore pas exactement le rapport de la police scientifique. L'été dernier, le président avait demandé la suspension du procès le temps que des experts déterminent si les contenus avaient été téléchargés délibérément et visionnés. «Ils affirment qu'il a fallu que vous cliquiez sur les vidéos pour qu'elles se retrouvent dans votre portable, a lancé le procureur Julien Aubry. Il serait temps de dire la vérité!» Brian concède seulement avoir

«Le prévenu a menti à de multiples reprises pendant l'enquête. Mais le plus gros mensonge, c'est quand il dit qu'il n'est pas attiré par les enfants.»

Julien Aubry, le procureur

fait une erreur de jugement en discutant avec des jeunes filles sur l'application Omegle et en demandant à l'une d'elles de se déshabiller devant la caméra. «J'ai réalisé que ce n'était pas bien, lâche-t-il. Elle me disait avoir 16 ans, mais je me suis rendu compte qu'elle pouvait être plus jeune. J'ai quitté l'application après cela. Je dois régler ça avec moi-même.»

Accusé difficile à cerner

«Pendant toute la procédure, ni les experts ni moi n'avons réussi à percer le prévenu à jour, a asséné le procureur au début de son réquisitoire. Il a menti à de multiples reprises pendant l'enquête. Mais le plus gros mensonge, c'est

quand il dit qu'il n'est pas attiré par les enfants.»

Il a aussi fait référence au passé judiciaire du prévenu, condamné en 2018 pour des faits de harcèlement envers son ex-amie. «Ce cocktail est imbuvable. Et le risque de récidive élevé.» Au final, le Parquet a requis 24 mois de prison ferme.

«Je crois que nous sommes là en présence d'une interprétation des faits, a plaidé l'avocat de la défense, M^e Sébastien Friant. Mon client, qui entretenait des relations d'amitié avec la famille d'Amel, est soudain devenu un potentiel pédophile aux yeux de tout un immeuble depuis qu'il a prétendument essayé d'embrasser la petite fille. Mais aucun élément du dossier ne prouve le harcèlement ou la contrainte. Seule Amel le dit.»

L'homme de robe a estimé que les témoignages des plaignants concernant l'agression de la voisine de 12 ans étaient trop contradictoires pour être crédibles. Quant aux fichiers illicites et aux discussions sur Omegle, «ils ne devraient pas être incompatibles avec une peine pécuniaire. La place de mon client n'est pas en prison.»

Le verdict du tribunal sera rendu dans les prochains jours.

Noriane Rapin

PUBLICITÉ

L'IDÉE PARFAITE POUR NOËL!

ABO 6 MOIS CHF 135.20 CHF 99.-

EN CADEAU
Un couteau Victorinox (CHF 51.-)

Abonnez-vous par téléphone:
au 058 510 73 26
(en mentionnant le code ILE VICTORINOX)
ou sur www.illustre.ch/victorinox

Cette offre est valable jusqu'au 25 décembre 2022